



Déléguée du Gouvernement Fédéral
à la Migration, aux Réfugiés et à l'Intégration
Bureau pour la promotion de l'égalité des travailleurs de l'UE



Travail

Vie

Information
& Conseil

Chaque citoyen a le droit de travailler dans un autre État membre de l'UE aux mêmes conditions que celles dont bénéficient les ressortissants dudit État.

Connaissez-vous vos droits ?



Union Européenne



Service pour l'Égalité de
Traitement des

Travailleurs de l'UE

www.eu-gleichbehandlungsstelle.de

Le mot de la Déléguée

Chères lectrices, chers lecteurs,

Chaque année, plus de 600 000 citoyennes et citoyens de l'Union européenne font usage de leur droit de libre circulation pour venir en Allemagne. La libre circulation est un atout précieux, car elle offre aux citoyennes et citoyens de l'UE la possibilité de vivre et de travailler dans les 28 États membres de l'Union européenne, quel que soit leur pays d'origine.



En tant que Déléguée fédérale à la Migration, aux Réfugiés et à l'Intégration, je m'engage afin que l'on tienne compte des intérêts des expatriés européens installés en Allemagne et de leur apport à la société.

Chaque citoyenne, chaque citoyen a le droit de travailler dans un autre pays de l'UE aux mêmes conditions que celles dont bénéficient les ressortissants dudit pays. Ce droit implique l'application de conditions de travail équitables en ce qui concerne le recrutement, la rémunération, la formation professionnelle permanente et le licenciement. Et il en est de même pour l'accès non discriminatoire au logement et aux soins.

Avec plusieurs milliers de collaboratrices et collaborateurs présents dans les centres d'information et de conseil, le Service pour l'Égalité de Traitement des Travailleurs de l'UE aide les citoyennes et citoyens de l'UE à faire un meilleur usage de leurs droits. Il s'agit d'une tâche importante que nous poursuivrons également dans les années à venir.

A handwritten signature in blue ink that reads "Annette Widmann-Mauz". The signature is written in a cursive, flowing style.

Annette Widmann-Mauz

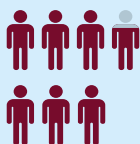
Déléguée fédérale à la Migration, aux Réfugiés et à l'Intégration
Ministre adjointe à la Chancellerie fédérale

Qui sommes-nous?

Pourquoi le « Service pour l'Égalité de Traitement des Travailleurs de l'UE » a-t-il été créé ?

Les citoyennes et citoyens jouissent de la liberté de circulation au sein de l'Union européenne (UE), ce qui leur offre la possibilité de vivre et de travailler dans un autre pays. Au cours des années précédentes, l'immigration depuis les pays de l'Union européenne vers l'Allemagne n'a cessé de se développer. C'est pourquoi le besoin d'information et de conseil est de plus en plus important.

En 2017



635.000

citoyennes et citoyens de l'Union européenne sont venus s'installer en Allemagne.

Aujourd'hui, plus de

4,7 millions

de citoyennes et citoyens de l'UE vivent chez nous

Dans la plupart des cas, l'immigration au sein de l'UE se passe bien. Mais souvent, les travailleurs venus d'autres États membres ne connaissent pas leurs droits. Ils sont confrontés à des formes directes et indirectes de discrimination : par exemple, ils ne perçoivent pas de salaire équitable, leurs certificats de travail ne sont pas reconnus, ou encore, ils logent dans des conditions déplorable. L'UE a donc adopté en 2014 la directive d'application de la libre circulation des travailleurs (2014/54/UE). Elle impose à tous les États membres d'instituer des services visant à promouvoir l'égalité de traitement. Le 21 mai 2016, le « Service pour l'Égalité de Traitement des Travailleurs de l'UE » a commencé son travail au sein de l'équipe de la Déléguée fédérale à la Migration, aux Réfugiés et à l'Intégration.



Ce que nous faisons

En quoi consistent nos tâches?

- Nous fournissons des informations actuelles et claires en plusieurs langues officielles de l'UE aux travailleurs de l'Union européenne (quelle que soit la nature de leur emploi : à durée déterminée ou indéterminée, emploi saisonnier ou transfrontalier) et aux membres de leur famille.
- Nous venons en aide aux travailleurs de l'UE sur toutes les questions relatives à la libre circulation et pour trouver un prestataire de conseils juridiques indépendant.
- Nous encourageons la coopération et l'échange d'informations au sein des structures d'information et de conseil en Allemagne et nous nous considérons comme l'interlocuteur de tous les acteurs oeuvrant dans le contexte de la mobilité des travailleurs de l'UE.
- Nous encourageons le dialogue avec les syndicats et les associations professionnelles, les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux.
- Nous commandons et publions des études et des rapports indépendants sur l'évolution de la libre circulation en Allemagne.
- Nous faisons office de point de contact pour les centres d'information et de conseil similaires institués dans les autres États membres de l'UE.





Notre offre en ligne



Informations

Informations en plusieurs langues sur tous les thèmes importants pour les travailleurs.



Questions et réponses

Catalogue pratique de questions et réponses.



Chercher un centre d'information et de conseil

Aide pour chercher un centre d'information et de conseil approprié.



Guide des administrations allemandes à l'usage des citoyennes et des citoyens de l'UE

Les principales administrations en Allemagne et leurs compétences



Aspects juridiques

Bases juridiques et jurisprudence.



Newsletter

Informations actuelles relatives à la libre circulation des travailleurs.



Services proposés

Que propose le « Service pour l'Égalité de Traitement des Travailleurs de l'UE » ?

Vous êtes citoyen de l'UE et travaillez en Allemagne ? Vous souhaitez vous informer sur la vie et les conditions de travail en Allemagne ou vous avez des questions concrètes ?

Sur notre site Internet, nous mettons à votre disposition des informations en plusieurs langues sur les thèmes ci-après et vous aidons à trouver un centre d'information et de conseil compétent, proposant un service gratuit :

- Reconnaissance de vos qualifications professionnelles
- Syndicats
- Recherche d'emploi et Conditions de travail en Allemagne
- Droit de séjour
- Chercher une administration
- Formation professionnelle
- Faire valoir vos droits
- Prestations sociales et Impôts
- Se loger

Des informations complètes en plusieurs langues sont disponibles sur le site : www.eu-gleichbehandlungsstelle.de

Mentions légales

Adresse

Gleichbehandlungsstelle EU-Arbeitnehmer bei der Beauftragten der Bundesregierung für Migration, Flüchtlinge und Integration
Service pour l'Égalité de Traitement des Travailleurs de l'UE
auprès de la Déléguée fédérale à la Migration, aux Réfugiés et à l'Intégration
Adresse postale : Bundeskanzleramt - 11012 Berlin

Édité par

La Déléguée fédérale à la Migration, aux Réfugiés et à l'Intégration

Mai 2018

Mise en page

design.ideo, Büro für Gestaltung, Erfurt

Crédit photographique

Kurhan + weseetheworld + WavebreakMediaMicro
(alle Fotolia.com); Jesco Denzel

Imprimé par

MKL Druck GmbH & Co. KG



www.eu-gleichbehandlungsstelle.de